

## Mot de la présidente du Conseil d'administration

Je vous invite à lire cette édition du bulletin de nouvelles de l'ACR pour l'été 2018. Devant l'évolution constante du secteur de la radiodiffusion, tant dans le domaine de la télévision que celui de la radio, votre Association a passé une année très remplie à s'occuper activement, comme elle le fait toujours, de vous représenter au moyen de communications régulières avec des hauts fonctionnaires, de comparutions devant des comités parlementaires et de mémoires présentés dans le cadre de consultations publiques.

Au cours de la dernière année, l'ACR a :

- accueilli le nouveau ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Pablo Rodriguez, et a profité de cette occasion pour lui présenter l'ACR;
- rencontré le nouveau président du CRTC, Ian Scott, et la nouvelle vice-présidente du secteur de la radiodiffusion du Conseil, Caroline J. Simard;
- participé aux consultations tenues par Santé Canada concernant la proposition visant à interdire la publicité d'aliments et de boissons s'adressant aux enfants afin de diminuer l'impact négatif imprévu sur le secteur de la radiodiffusion et de proposer des solutions de rechange;
- participé aux consultations sur la réattribution du spectre de la bande de 600 MHz, rencontré des hauts fonctionnaires et déposé un mémoire à l'occasion des consultations prébudgétaires dans le but de faire rembourser les frais de transition aux services de télévision en direct;
- participé, au nom des membres du secteur de la radio, aux consultations tenues par le CRTC sur les modèles de distribution de programmation de l'avenir;
- comparu devant le Comité sénatorial permanent sur les Transports et les Communications pour lui faire part d'observations sur l'étude concernant la déductibilité fiscale de la publicité étrangère sur Internet au Canada;
- mis en place le Fonds pour les nouvelles locales indépendantes et commencé à recevoir des sommes d'argent et à les distribuer

## Coup d'œil ...

Le Conseil d'administration de l'ACR 2017-2018 2

**SECTEURS DE LA TÉLÉVISION ET DE LA RADIO 3**

Initiative de saine alimentation : l'ACR joue un rôle actif 3

Questions relatives à la radio 3

Questions relatives à la télévision 5

**NOUVELLES DE L'ACR CONCERNANT LE DROIT D'AUTEUR 7**

Questions relatives à la réforme du régime de droit d'auteur 7

Radio 7

Télévision 8

**SERVICES EN LIGNE 9**

**DERNIÈRES NOUVELLES SUR LE CCNR 10**

Activités du Comité de coordination technique (CCT) de l'ACR 10

Demande de diffusion d'un message d'intérêt public 12

L'ACR souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres! 12

parmi les stations privées de télévision en direct qui y sont admissibles; et

- nommé Mme Sylvie Courtemanche à la présidence du Conseil canadien des normes de la radiotélévision.

Du côté du droit d'auteur, l'ACR a pris part, outre les travaux qu'elle accomplit de manière régulière en ce qui concerne une multitude de tarifs, aux consultations sur les possibilités de réforme de la Commission du droit d'auteur du Canada. De plus, l'Association comparaitra, en septembre, devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie concernant son examen prévu par la loi de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Dans la perspective des mois à venir, l'ACR continuera de respecter son engagement de protéger, appuyer et faire valoir l'industrie de la radiodiffusion canadienne. Il se peut que l'examen prévu par la loi de la *Loi sur le droit d'auteur* déjà entamé et l'examen de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunications annoncé plus tôt cet été redéfinissent notre industrie de manière importante. On s'attend que le processus de consultation afférent soit établi en septembre. Le Conseil d'administration est bien conscient du fait que plusieurs changements d'envergure figurent dans l'avenir de l'industrie de la radiodiffusion. Nous serons donc aux aguets afin de suivre les développements de près, et nous attendons avec plaisir les résultats positifs qui découleront de ces examens prévus par la loi.

La présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des radiodiffuseurs,

Nathalie Dorval

## Le Conseil d'administration de l'ACR 2017-2018

### PRÉSIDENTE

Mme Nathalie Dorval  
Vice-présidente, Affaires réglementaires et droit d'auteur  
Cogeco Inc.

### VICE-PRÉSIDENTE

Mme Lenore Gibson  
Avocate principale, Affaires réglementaires  
Bell Media Inc.

### SECRÉTAIRE

M. Matt Thompson  
Directeur, Affaires juridiques  
Corus Entertainment Inc.

### TRÉSORIÈRE

Mme Glenda Spennath  
Vice-présidente, Opérations et affaires réglementaires  
Newcap Radio

### ADMINISTRATRICE

Mme Heidi Bonnell  
Vice-présidente, Affaires gouvernementales fédérales  
Rogers Media Inc.

### ADMINISTRATRICE

Mme Carmela Laurignano  
Vice-présidente et dirigeante du Groupe de la radio  
Evanov Communications Inc.

Nous tenons à exprimer, encore une fois, combien nous apprécions l'appui soutenu de Mme Sylvie Bissonnette, Vice-présidente, Finances et administration et ASAF de l'ACR, de M. Peter Miller, Conseiller en réglementation et facilitateur, ainsi que de M. Kirk Nesbitt, notre Conseiller technique.

## Initiative de saine alimentation : l'ACR joue un rôle actif

Au cours de la dernière année, le projet de loi S-228 (le « projet de loi ») a franchi des étapes parlementaires. Ce projet de loi propose l'adoption d'une loi interdisant la publicité de boissons et d'aliments malsains s'adressant aux enfants âgés de moins de 13 ans.

Déposé par la sénatrice du Parti conservateur, Nancy Greene Raine, et appuyé par le gouvernement Libéral, ce projet de loi vise l'adoption de règles fédérales concernant la publicité destinée aux enfants qui se rapprochent beaucoup du système en place au Québec depuis 1980. L'Association canadienne des radiodiffuseurs a pris une part active dans ce dossier, tel qu'en témoignent les modifications qu'elle a proposées au projet de loi à l'étape du Comité de la Chambre des communes et sa participation à deux rondes de consultations en matière de réglementation qui ont été tenues par Santé Canada en 2017 et 2018.

Le projet de loi a franchi l'étape importante du Comité de la Chambre des communes en mai, et ensuite celle du rapport à la Chambre en juin. L'ajournement pour l'été ayant eu lieu le 20 juin, la prochaine session parlementaire ouvrira le 17 septembre.

Même s'il est largement admis que le projet de loi deviendra loi pendant la session parlementaire de l'automne 2018, la loi comme telle n'entrera en vigueur que deux ans après son adoption. Les nouvelles restrictions ne prendront donc pas effet avant septembre 2020 au plus tôt. L'ACR continuera à défendre les intérêts du secteur de la radiodiffusion privée dans ce dossier.

## Questions relatives à la radio

Le Conseil de l'ACR des PDG de la radio (le Conseil de la radio) se compose actuellement des membres suivants du secteur de la radio : Ian Lurie (président, Newcap), Julie Adam (Rogers Media), David Baxter (Westman Communications), David Daigle (Bell Media), Elmer Hildebrand (Golden West Broadcasting), Geoff Poulton (Vista Radio Inc.), Troy Reeb (Corus Entertainment), Rod Schween (Pattison Group) et Richard Lachance (Cogeco Media).

L'année 2018 a été une période chargée pour le Conseil de la radio. Grâce à la participation solide des membres nous avons pu progresser sur de nombreux fronts.

### RADIO CONNEXIONS

Sous la nouvelle direction de Caroline Gianias, Radio Connexions s'est employé, par le biais de la communication, de la recherche, du marketing et de la sensibilisation, à prouver au secteur de la publicité que la publicité à la radio génère des volumes d'affaires importants pour les clients. Cet organisme travaille en collaboration avec les membres pour renseigner davantage les secteurs de la publicité et des médias. Pour ce faire, Radio Connexions a remis en question leurs idées reçues et leur a fait mieux comprendre le rôle que joue la radio commerciale dans le paysage audio.

Radio Connexions a entrepris de nombreux projets au cours de la dernière année, dont la mise à jour de son site Web y compris l'ajout d'une section pour les membres bien renforcée de perspectives utiles et de résultats d'importants travaux de recherche en plus de mises à jour quotidiennes provenant de LinkedIn à l'intention de plus de 1 600 suiveurs et d'un bulletin de nouvelles mensuel destiné à plus de 300 abonnés. N'oublions pas

également l'introduction du Groupe consultatif des ventes, l'événement de BRC Radio présentant le document de recherche actualisé sur Radio on The Move, le coparrainage, avec thinktv, du congrès de 2018 du Canadian Media Directors' Council, la tenue d'un petit déjeuner avec Pierre Bouvard de Westwood One agrémenté de son allocution intitulée Things Brands Get Wrong About Radio, et des discours devant l'OAB, la BCAB, la WAB et la MAB et aussi des présentations aux principales agences médiatiques du Canada.

Sur le thème « Truth in Audio », Radio Connexions a consacré d'importantes ressources au développement de travaux de recherche étoffés et exploitables. Pour ce faire, l'organisme a collaboré avec Jeff Vidler afin d'amplifier le sondage Radio On The Move (ROTM) pour y inclure des questions axées sur le consommateur, agrandir le panel de répondeurs et lancer une vague supplémentaire sur le terrain pendant le mois de juin pour saisir les dernières tendances au chapitre des comportements en ce qui concerne l'audio et bien assurer leur suivi. Radio Connexions a investi dans Radio Connects To Consumers (RC2C) avec la création d'une enquête par panel de 5 000 répondeurs afin de mieux comprendre l'attitude et le comportement des Canadiens envers la radio commerciale et d'autres médias. Cet automne, la version « légère » de ROTM et de RC2C sera mise en vedette dans le cadre d'activités de marketing et de communication.

De plus, la Journée mondiale de la radio s'est fêtée au Canada pour la première fois en 2018. Radio Connexions s'est chargé de coordonner les efforts avec ses membres et des non-membres en vue de les rassembler pour fêter la radio canadienne. Le 13 février la radio commerciale a diffusé plus de 80 millions d'impressions, la totalité d'entre elles ayant diffusé la même conception créative célébrant la radio. À l'occasion de la remise des prix Crystals à Toronto, Radio Connexions a remis son prix inaugural aux équipes de créateurs qui ont élaboré les 60 annonces de langue anglaise et de langue française.

Radio Connexions a également élargi son équipe en embauchant Chantal Leblanc, spécialiste du marché québécois. En tant que directrice des services à la clientèle du Québec, Chantal mettra en valeur ses connaissances approfondies du marché québécois, sa passion pour la radio et ses nombreux rapports avec la haute direction des clients, des agences et des propriétaires de médias au Québec pour acquérir d'importantes connaissances sur la radio québécoise et créer des avantages commerciaux pour cette radio.

L'équipe qui compte Caroline, Lisa et maintenant Chantal continuera à œuvrer pour le compte de la radio en vue de sensibiliser, mettre au défi et informer son public cible et aussi de commercialiser et publier le récit de Truth in Audio en plus de faire valoir l'importance continue de la radio commerciale dans le mélange médiatique. En outre, Caroline continuera à se faire l'ardente défenseuse de nos membres en sa qualité de membre du Conseil d'administration de Numeris REC et à faire fonction de personne-ressource pour les associations de l'industrie.

## **EXAMEN DU CADRE DE RÉGLEMENTATION DE LA RADIO**

La présidente du Conseil d'administration de l'ACR et des représentants du Conseil de la radio ont rencontré le nouveau président du CRTC, Ian Scott et la nouvelle vice-présidente du secteur de la radiodiffusion du Conseil, Caroline J. Simard, en novembre. Ils ont souligné le fait que la radio continue d'être pertinente à l'ère d'Internet, les défis auxquels ce secteur fait face et que le Conseil se doit d'examiner sa politique en matière de radio commerciale.

Les consultations tenues récemment par le CRTC sur les modèles de distribution de programmation de l'avenir ont donné à l'ACR une occasion officielle de faire passer son message sur les défis auxquels la radio est confrontée et la nécessité d'entreprendre l'examen du cadre de réglementation de la radio. On peut lire les observations que l'ACR a déposées à : <https://services.crtc.gc.ca/pub/ListeInterventionList/Documents.aspx?ID=257095&en=2017-359&dt=i2&S=C&PA=B&PT=NC&PST=A&lang=fr>

Dans son rapport publié le 31 mai, le CRTC déclare que l'examen du cadre de réglementation de la radio doit être la première étape de « mesures à court et moyen terme » qu'il pourrait prendre « dans l'optique de paver la voie pour les changements qu'imposeront à l'avenir ».

Dans les prochains mois, le Conseil de la radio intensifiera ses efforts en préparation pour cet examen qui, nous espérons, aura lieu en 2018-2019. Une des principales priorités pour nous sera de veiller à ce que l'industrie puisse accroître les synergies opérationnelles par certains moyens, notamment l'assouplissement de la politique actuelle sur la propriété de licences multiples qui date déjà de 20 ans et l'examen des règlements sur le contenu qui sont décalés par rapport à la réalité d'aujourd'hui.

## LA RADIO DE LA PROCHAINE GÉNÉRATION

Dans le but de s'assurer que les membres de l'ACR du secteur de la radio puissent tirer entièrement avantage de nouvelles occasions à mesure qu'elles se présentent, le Conseil de la radio continue à suivre les développements dans les domaines de la HD, de la radio hybride et des puces FM intégrées aux téléphones.

# Questions relatives à la télévision

## RÉATTRIBUTION DE LA BANDE DE 600 MHZ POUR LA TÉLÉVISION

Le 28 mars 2018, le gouvernement annonçait les règles concernant la mise aux enchères du spectre de 600 MHz. Cette situation est attribuable à la relocalisation obligatoire des stations de télévision en direct empruntant actuellement la bande de 600 MHz. Les membres de l'ACR ressentiront, de manière aiguë, les effets de cette initiative fédérale en vue de réaffecter cette bande. Sur les 792 stations indiquées dans le plan d'attribution d'ISDE, 166 stations membres de l'ACR seront tenues d'effectuer des changements et 58 de ces dernières seront obligées de faire la transition en stricte conformité avec le calendrier d'ISDE. Les stations touchées devront installer du nouvel équipement ou reconfigurer celui en place aux sites émetteurs affectés. Selon les résultats découlant de l'analyse approfondie que des entreprises membres de l'ACR ont faite de chaque station, nous concluons que le montant estimatif total que les télédiffuseurs privés devront déboursier pour la transition dépassera 106 millions de dollars. Le Comité de coordination technique (CCT) de l'ACR a compilé l'estimation des coûts confidentielle fournie par chaque membre concerné pour établir le coût global estimatif de la conversion à 106 millions de dollars.

La dernière année a été très active pour l'ACR en ce qui concerne ce dossier. Elle a mené des activités de lobbying auprès d'ISDE, du Patrimoine canadien et du ministère des Finances et aussi déposé un mémoire à l'occasion des consultations d'ISDE sur la politique gouvernant la bande de 600 MHz. L'ACR a également déposé une demande écrite spécifique lors des consultations prébudgétaires dans le but d'obtenir le remboursement complet des frais de relocalisation que devront assumer les membres qui sont des services de télévision directe. Le CCT a beaucoup aidé l'ACR à formuler ses arguments en faveur de rembourser les stations de télévision. Il a établi que 18 services de télévision en direct sont tenus d'effectuer, en 2019, ce changement de canaux imposé, et que 48 stations de plus doivent le faire en 2020. Les membres du CCT ont fourni l'estimation des coûts pour ces changements imminents, coûts qui ont été cumulés pour souligner combien il est urgent de consacrer des fonds au remboursement.

## SOUS-TITRAGE CODÉ

Le processus réglementaire en cours visant l'adoption de normes de qualité pour le sous-titrage codé marquera bientôt un jalon important. Au cours des trois dernières années des représentants de Bell, CBC, Corus, et Rogers (le Groupe de radiodiffuseurs de langue anglaise ou GRLA) ont rencontré des représentants de la Captioning Consumer Advocacy Alliance (CCAA) pour discuter d'un nouveau système de réglementation régissant l'évaluation de l'exactitude du sous-titrage codé dans les émissions en direct.

Depuis 2012, la règle sur l'exactitude du sous-titrage codé exige que les services de radiodiffusion de langue anglaise atteignent un taux d'exactitude de 95 % selon un examen textuel, c.-à-d. qu'il faut que 95 % du sous-titrage d'une émission soit identique au compte rendu textuel de l'audio de l'émission. En 2014, les radiodiffuseurs ont signalé qu'il est impossible de se conformer à cette norme, car le suivi qu'ils ont effectué deux fois par mois pendant deux ans a révélé que seulement 19 % des émissions ont atteint ce seuil. En outre, l'examen textuel n'évalue pas ce que les sous-titres d'émissions en direct tentent d'accomplir. Ces personnes fournissent du sous-titrage textuel lorsque possible, mais ont souvent recours à la paraphrase, c.-à-d. saisir le sens du contenu audio, lorsqu'il n'est pas possible de fournir la version textuelle ou mot à mot.

En 2015 le CRTC a convenu de suspendre la CDL en place pendant que des rencontres aient lieu entre le GRLA et la CCAA pour discuter de cette question. Après un an de rencontres, le GRLA a proposé de consacrer deux ans à un essai du système d'évaluation de l'exactitude connu sous le nom de NER. Ce système, mis au point au R.-U., est utilisé à l'échelle internationale. L'essai, qui se terminera bientôt, a été suivi par un groupe de travail englobant le GRLA, la CCAA, des fournisseurs de sous-titrage codé et le CRTC.

L'essai de NER a montré que ce système est viable. Même s'il s'appuie sur le jugement subjectif d'un examinateur humain qui évalue le sens comparatif entre le sous-titrage et le compte rendu textuel, il restreint suffisamment cette subjectivité de sorte que divers évaluateurs en arrivent à des chiffres fort semblables. Ces résultats correspondent de près à l'impression subjective des évaluateurs quant à l'exactitude du sous-titrage. De plus, rien n'indique que les évaluateurs qui travaillent avec le système NER favorisent leurs propres programmes. Toutefois, il faut dûment former les évaluateurs pour qu'ils comprennent bien le système si l'on souhaite atteindre ces résultats cohérents.

Les responsables de cet essai, qui tire vers sa fin, ont rendu compte des résultats publiquement. La prochaine étape consiste à intégrer NER à un règlement proposé quelconque. En fait, cet objectif fait actuellement l'objet de discussions. Le GRLA présentera une proposition à la CCAA en début septembre. Il est espéré qu'ils conviennent d'une proposition conjointe à soumettre au CRTC d'ici la date limite du 2 novembre 2018.

## Questions relatives à la réforme du régime de droit d'auteur

Comme l'exige la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* adoptée en 2012, la *Loi sur le droit d'auteur* fait actuellement l'objet d'un examen quinquennal par les parlementaires. Le ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique a donné pour tâche au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (INDU) d'effectuer cet examen. ISDE a également amorcé une démarche parallèle auprès du Comité permanent du patrimoine canadien (CHPC) en vue d'examiner les « Modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs ». L'industrie de la musique s'appuie sur cette démarche pour exercer des pressions sur les parlementaires. Elle espère leur faire éliminer le tarif fixe prévu par la loi que les services de radio commerciale versent à Ré : Sonne pour la tranche de revenu de moins de 1,25 millions de dollars. Elle tente également de proposer des modifications pour établir un tarif de Ré : Sonne sur le contenu audiovisuel. Ce tarif engloberait la télévision et les services facultatifs ainsi que les services de télévision par contournement et les films. L'ACR est parvenue à s'opposer aux deux initiatives devant les parlementaires et les tribunaux dans le passé, et elle continuera à s'y opposer dans ce cas.

L'ACR doit comparaître devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie en septembre concernant l'examen prévu par la loi de la *Loi sur le droit d'auteur*. Dans le but d'assurer la présence d'expertise en relations gouvernementales pour gérer le processus et adopter une méthode efficace en matière de ces relations, l'ACR a retenu les services de la firme McMillan Vantage.

Finalement, nous vous signalons que l'ACR noue un dialogue avec la Business Coalition for Balanced Copyright (BCBC), laquelle est une coalition d'entités commerciales ayant des intérêts semblables du point de vue des utilisateurs, afin de participer aux discussions en cours se rapportant à l'examen et aussi aux questions relatives au droit d'auteur qui pourraient se présenter une fois que les discussions sur l'ALENA seront entamées.

## Radio

### TARIF VISANT LA RADIO COMMERCIALE – RÈGLEMENT

La Commission du droit d'auteur a rendu sa décision et homologué le nouveau tarif pour la radio commerciale le 19 avril 2016. Cette décision prévoyait, entre autres, une réduction d'environ 23 % des tarifs de reproduction pour les services de radio. Bien que les sociétés de gestion et l'ACR aient fait appel de cette décision, elles ont ensuite entrepris des négociations dans le but de résoudre les différends en suspens. De ce fait, les services de radio commerciale bénéficient d'un escompte fixe encore plus élevé, soit près de 33 %, par rapport aux taux prélevés avant que la Commission rende sa décision.

### LANCEMENT D'UNE INSTANCE CONCERNANT LA RADIO COMMERCIALE, SOCAN ET RÉ : SONNE

La Commission du droit d'auteur a lancé une instance concernant la radio commerciale pour se pencher uniquement sur les tarifs de SOCAN et de Ré : Sonne visant la radio, étant donné que les tarifs de droit de reproduction ont été réglés récemment. L'ACR est en discussions à un stade avancé avec la SOCAN en vue d'obtenir un règlement. L'objectif consiste à atteindre le statu quo et à tenter d'élargir le tarif pour y inclure la diffusion simultanée afin de simplifier le paiement et les rapports concernant les tarifs pour les stations de radio commerciale. À ce point, l'ACR a l'intention de remettre en question le répertoire de Ré : Sonne, lequel compte actuellement 50 % de celui de la SOCAN. Autrement dit, le taux de Ré : Sonne s'établit actuellement à 50 % de celui de la SOCAN. Étant d'avis que le répertoire de Ré : Sonne englobe moins que 50 % du répertoire

de la SOCAN, l'ACR cherchera à obtenir une réduction supplémentaire du montant déboursé par les stations de radio commerciale en vert du tarif de Ré : Sonne. Les dernières nouvelles sont les suivantes : la première étape officielle de l'instance a eu lieu le 27 juillet 2018 lors du dépôt des documents indiquant la position initiale de chaque partie, et l'audience comme telle débutera le 12 novembre 2019.

## Télévision

### **TARIFS NOS 2.A/17/22.D.3 DE LA SOCAN (TÉLÉ ET TÉLÉ FACULTATIVE) – RÈGLEMENT**

La SOCAN a proposé d'augmenter ses tarifs pour la télévision et l'ACR s'y est opposée. En raison des discussions continues entre l'ACR, la SOCAN et les EDR pour en arriver à un règlement, toutes les parties ont accepté, à compter du 4 juin, un tarif de règlement fixé aux taux en place, c.-à-d. aucune augmentation, et englobant également le contenu en ligne. Signalons surtout que ce tarif comprend un taux de faible utilisation de la musique pour le contenu en ligne, taux qui ne figurait pas dans les autres ententes de règlement entre la SOCAN et d'autres parties. Même si la Commission doit étudier et homologuer ce tarif de règlement, il n'en demeure pas moins que pour les membres de l'ACR il est déjà en vigueur grâce à l'entente de règlement d'accompagnement.

### **LANCEMENT D'UNE INSTANCE CONCERNANT LE DROIT DE REPRODUCTION DE LA TÉLÉVISION**

La SODRAC et la CMRRA ont maintenant présenté des projets de tarif pour la télévision commerciale visant les reproductions faites par la télévision dans le cadre de ses opérations de diffusion. La CMRRA a présenté son premier projet de tarif qui est censé entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Si ce tarif est homologué, le taux s'établira à 0,28 % du revenu brut pour les stations qui font une faible utilisation de la musique. Par contre, le tarif de la SODRAC, qui entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ferait payer 0,66 % du revenu brut par ces stations. L'ACR s'est opposée aux deux projets de tarif, et elle participe à des discussions proactives avec les membres du secteur de la télévision pour examiner et analyser les types de reproductions faites et la mesure dans laquelle elles sont visées ou non par les ententes existantes. Quoi qu'il en soit, les tarifs de reproduction pour la télévision seront assujettis à plusieurs des mêmes dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur* qui ont permis de faire réduire les tarifs de reproduction pour la radio commerciale. Le nécessaire est fait pour tenir l'audience, mais le calendrier ne sera établi qu'après que la Commission aura rendu sa décision concernant une instance connexe au sujet de la CBC.



## Lancement d'une instance concernant les services audiovisuels

Cela fait déjà un certain temps que l'ACR est partie à une instance concernant le tarif de la SODRAC sur le droit de reproduction en ce qui a trait aux services audiovisuels en ligne. La SODRAC représente principalement les éditeurs de musique internationaux et québécois. Étant donné que c'est la première fois que l'ACR, ainsi que les autres qui s'opposent à ce tarif, notamment Apple et les EDR, défendent une question se rapportant au droit de reproduction de la télévision, cela crée un précédent. Citons, parmi les autres enjeux importants, la question d'aborder le fait qu'à la différence du répertoire de la SOCAN, celui de la SODRAC est très restreint. L'ACR compte mettre la SODRAC au défi sur cette question. Treize membres de l'ACR représentant environ 50 stations ou services ont participé, avec héroïsme, à un processus onéreux de demandes de renseignements qui est toujours en cours. On s'attend que l'audience débute le 15 janvier 2019.

## Lancement d'une instance concernant les services de musique en ligne

L'ACR participe activement à l'instance en cours sur les services de musique en ligne, ce qui englobe les services offrant la webdiffusion audio, les téléchargements et d'autres types connexes de contenu musical. Certains membres de l'ACR offrent ce genre de services, ou l'ont déjà fait, ou comptent le faire. Lors de l'instance précédente sur les services de musique en ligne l'ACR, de concert avec d'autres opposants, a obtenu une diminution du tarif. On s'attend que l'audience débute le 9 avril 2019.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) a réussi, malgré une importante augmentation des plaintes, à continuer à maintenir la qualité de son service dans l'intérêt des auditoires et des radiodiffuseurs. En 2016-2017, le nombre de plaintes et de demandes de décision a augmenté de près de 50 %; il est passé à 3 790 comparativement à 1 913 en 2015-2016.

L'ACR est heureuse d'annoncer qu'à l'exception de plusieurs dossiers inhabituels, les décisions rendues par les comités décideurs du CCNR sont généralement publiées dans les quatre mois suivant la réception d'une Demande de décision. Les décisions sommaires, elles aussi, suivent en grande partie le calendrier de quatre mois.

Les travaux continuent sur la création d'une nouvelle structure de base de données qui permettra au CCNR de mieux gérer les dossiers de plaintes.

## Activités du Comité de coordination technique (CCT) de l'ACR

### LA RADIO DE LA PROCHAINE GÉNÉRATION

Des nouvelles technologies se développent pour permettre aux stations de radio d'atteindre l'oreille de l'auditeur par de nouveaux moyens. Les occasions se trouvent dans les domaines suivants : l'audio en continu, la radio HD, la voiture branchée, la radio hybride et la radio FM intégrée aux téléphones intelligents.

Le CCT a aidé le Conseil consultatif canadien de la radio (CCCR) dans ses travaux en vue d'analyser convenablement le potentiel technique de la radio FM HD pour le Canada. Par cet effort, ISDE et le Centre des recherches sur les communications ont effectué des essais en laboratoire pour savoir quel genre de protection contre l'interférence sera nécessaire pour permettre l'adoption de la radio HD comme norme volontaire au Canada. Les résultats de ces essais effectués cet été seront disponibles à l'automne.

C'est également grâce aux efforts conjugués du CCT et du CCCR qu'il a été possible de recommander à ISDE d'actualiser les règles techniques accordant l'autorisation d'expérimenter avec la radio FM HD. Les changements proposés permettent davantage de souplesse et des niveaux de puissance numérique plus élevés.

Un nombre croissant de stations tentent l'expérience de la radio HD dans la bande FM. À l'heure actuelle, 18 stations FM dans dix marchés diffusent un total de 45 services numériques. La plupart du contenu numérique offert est constitué de diffusions simultanées faites par des stations AM et FM existantes. La planification est en cours pour lancer, de concert avec Numeris, une campagne d'évaluation du taux de pénétration et de croissance de la radio HD. On établit actuellement les détails techniques et les coûts afin de valider les tests proposés qui s'effectueront au moyen d'un essai pilote à l'antenne d'une ou deux stations.

La radio hybride, soit le couplage de la programmation audio avec le contenu amélioré/interactif diffusé sur Internet, attire de plus en plus l'attention des fabricants d'automobiles. De plus, Samsung et LG ont chacune lancé un nouveau modèle de téléphone intelligent doté du service FM et ces appareils sont actuellement disponibles au Canada. Le CCT suit ces développements en collaboration avec d'autres associations comme la NAB, la NABA et le CNRC.

### CONFORMITÉ AU CODE DE SÉCURITÉ 6

L'an dernier, ISDE a mis en place des nouvelles exigences tenant les radiodiffuseurs et les fournisseurs de services sans fil de démontrer que tous leurs sites émetteurs se conforment au Code de sécurité 6. Selon les nouvelles règles adoptées par ISDE, les radiodiffuseurs seront tenus de soumettre les derniers résultats

d'une analyse sur la conformité au Code de sécurité 6 de leurs sites émetteurs au moment de renouveler leur certificat de radiodiffusion (normalement à tous les sept ans).

Le CCT a participé à des réunions avec ISDE et le CCCR pour proposer d'autres améliorations et moyens d'économiser. Par cet effort, le CCCR a écrit à ISDE lui demandant les changements suivants :

- simultanément accréditer site par site les stations d'un même site
- rendre disponibles des données exactes pour effectuer des analyses relatives au Code de sécurité 6
- accréditer les rapports de conformité
- réviser et simplifier le processus d'élaboration de rapports de conformité en vertu de la LD-08
- simplifier la section sur le Code de sécurité 6 dans les mémoires techniques.

ISDE n'a pas encore répondu à nos recommandations.

## **DISPOSITIFS ET MICROPHONES SANS FIL UTILISANT LES ESPACES BLANCS DE LA TÉLÉVISION**

On s'attend que ces dispositifs utilisant le spectre inoccupé entre les canaux de télévision soient disponibles au Canada dans un proche avenir. Un agent central d'exploitation de base de données se chargera de gérer l'utilisation de ces dispositifs pour les empêcher de causer de l'interférence aux stations de télévision titulaires de licence. La technologie des espaces blancs risque également d'avoir des effets sur les appareils sans fil non autorisés comme les microphones, les caméras et les intercoms qu'utilisent habituellement les radiodiffuseurs dans leurs studios et pour les diffusions à l'extérieur. Cependant, les radiodiffuseurs ont la possibilité de faire autoriser leurs systèmes de microphones sans fil pour les protéger contre l'interférence causée par les appareils utilisant les espaces blancs.

Le CCT a fait part d'observations dans le cadre de deux consultations parallèles tenues par ISDE sur les microphones sans fil et les appareils utilisant les espaces blancs. L'objectif est de maximiser l'utilisation continue des systèmes de microphones sans fil en place et de minimiser l'impact d'une part des appareils utilisant les espaces blancs et d'autre part de la réaffectation de la bande de 600 MHz.

## **ALERTES D'URGENCE**

Le Groupe de travail du CCT sur les alertes d'urgence participe toujours au Groupe de travail sur la présentation uniforme. La nouvelle version 2.0 de la directive sur la présentation uniforme a été approuvée au printemps de 2018. Cette version englobe maintenant la diffusion d'alertes d'urgence sur les appareils mobiles. Grâce à l'aide utile du CCT on a pu assurer que les changements apportés à la directive mise à jour n'ont aucune répercussion sur les alertes d'urgence radiodiffusées. Le public reçoit les alertes d'urgence sur les appareils mobiles depuis mai 2018. Nous encourageons les radiodiffuseurs à être à l'affût de signes d'incohérence entre les alertes d'urgence radiodiffusées et celles communiquées par appareils sans fil dans leurs marchés respectifs, et à nous informer en conséquence pour que nous puissions résoudre les problèmes.

Des discussions ont lieu à l'heure actuelle en vue de faire concorder le calendrier des essais obligatoires pour la radiodiffusion avec celui pour les appareils sans fil, car on craint semer la confusion dans le public lors de la diffusion de messages d'urgence d'essai à la radio et à la télévision s'ils ne sont pas diffusés simultanément sur les appareils sans fil. Les essais du système d'alertes d'urgence sont radiodiffusés jusqu'à cinq fois par année, tandis que le secteur du sans fil ne participe qu'à un essai qui est visible par le public. Il est donc suggéré de faire concorder les politiques en matière d'essais dans le but d'effectuer deux essais par année.

*Pour en savoir davantage sur ces sujets ou les activités du Comité de coordination technique, veuillez communiquer avec Kirk Nesbitt à [aknesbitt@rogers.com](mailto:aknesbitt@rogers.com).*

# Demande de diffusion d'un message d'intérêt public

AMI (Accessible Media Inc.) demande aux membres du secteur de la télévision d'envisager d'inclure un message d'intérêt public (MIP) à leur système respectif de rotation.

Plusieurs membres de l'ACR ont diffusé le MIP en question dans le passé. Ce MIP d'Accessible Media concerne la vidéodescription et fait référence au Guide de vidéodescription d'AMI. En fait, plusieurs membres de l'ACR continuent à diffuser ce MIP.

AMI demande aux membres de l'ACR d'augmenter la fréquence de rotation du MIP s'ils le diffusent toujours à la télévision ou de le réintroduire s'ils l'ont éliminé de la rotation.

Selon AMI, [traduction] « Étant donné que la quantité de programmation avec description augmentera en 2019, nous sommes d'avis qu'il y a là une très bonne occasion de sensibiliser davantage le public avant la mise en œuvre de la nouvelle réglementation. Il ressort clairement de nos données de recherche qu'il y a un lien net entre la sensibilisation à la vidéodescription et la fréquence de présentation du MIP ».

L'ACR invite par conséquent ses membres du secteur de la télévision de soit inclure à nouveau ce MIP à la rotation normale, soit augmenter la fréquence de diffusion, si possible. Veuillez noter, toutefois, qu'il n'y a aucune exigence spécifique concernant la rotation du MIP quant à l'heure ou la fréquence.

## **Voici comment accéder aux MIP pour la télévision :**

Site: <ftp://ftp.ami.ca/>

Nom d'utilisateur : CAB

Mot de passe : Broadcasting

### **MIP de langue anglaise**

No des Services Telecaster : AC49J3LX-P/G/HD/CC  
média : PSA-3555-AMI\_35E\_PSA\_TV.mxf

### **MIP de langue française**

No des Services Telecaster AGXKJ3J1-G/HD/CC  
média : PSA-0024-French-Rainstorm.mxf

## L'ACR souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres!

L'ACR accueille avec grand plaisir ses nouveaux membres :

À compter de février 2018, la station CHKL-FM de Perth Radio FM Inc. et le Super Channel de Allarco Entertainment Limited Partnership.

Grâce à l'appui et la participation active de tous ses membres, l'ACR peut obtenir des résultats notables pour les radiodiffuseurs privés du Canada et les auditoires qu'ils desservent. Nous comptons sur le plaisir de solidifier nos rapports avec ces nouveaux membres et nos membres de longue date dans les mois à venir.